

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION

LILLE. 104, rue de Paris
PARIS. 43, Bd Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Égalité

de Roubaix — Courcoing

BUREAUX: Téléphone 351-17
46, rue de la Gare, 46
TOURCOING Téléphone 13-45
3, rue Fidolet Labrousse

DIRECTRICE: M^{me} Eug. GUILLAUME.

DEMAIN

Demain Jeudi paraîtra le 1^{er} BON de notre

GRAND CONCOURS DU TOUR DE FRANCE

doté de

400 PRIX

dont la valeur totale dépasse

80.000 FR

N'oubliez pas que vous pouvez y prendre part car notre Concours ne comporte aucune complication.

N'oubliez surtout pas de détacher le 1^{er} BON

DEMAIN

AU CONSEIL DES MINISTRES

LA REVISION des Pensions abusives

Celle-ci sera accélérée et étendue et la procédure d'appel sera modifiée

LE REDRESSEMENT DE LA « FRANCE MUTUALISTE » A ÉTÉ DÉCIDIÉ PAR LE GOUVERNEMENT



De gauche à droite: MM. Ernest LAFONT, BLAISOT et Marcel RÉGNIER à leur sortie de l'Élysée, à l'issue du Conseil d'hier matin.

Les ministres se sont réunis hier matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Albert Lebrun.

M. Pierre Laval, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, a fait un exposé sur la situation extérieure.

M. Piétri, ministre de la Marine, a informé le Conseil du succès des grandes manœuvres navales qui, commencées en mai, au large de Casablanca, viennent de prendre fin devant les côtes de Bretagne et qui groupaient, pour la première fois depuis 1912, les escadres du Nord et de la Méditerranée.

Sur la proposition de M. Louis Rollin, ministre des Colonies, M. Robin, gouverneur général de l'Indochine, est maintenu en activité d'une année à partir du 6 août 1935.

Sur la proposition de M. Mario Roustan, ministre de l'Éducation nationale, le docteur Jean Numa Martin, professeur d'urologie à la Faculté de médecine de Toulouse, mort victime du devoir professionnel et de son dévouement à la science et à l'humanité, est cité à l'ordre de la Nation.

La révision des pensions

M. Maupou, ministre des Pensions, a soumis au Conseil un projet de décret tendant à accélérer et à étendre la révision des pensions abusives prescrite par les articles 126 à 135 de la loi du 31 mai 1933, en exemptant de cette révision les infirmités contractées ou aggravées au front et régulièrement constatées. Le nombre des commissions chargées de l'examen des dossiers sera accru et la procédure d'appel sera modifiée.

Le redressement de la « France Mutualiste »

Le ministre des Pensions, d'accord avec le ministre des Finances, a présenté un projet concernant le redressement de

L'AFFAIRE DE LA MUTUALITÉ DU NORD

LE PROCÈS DE M. GEORGES PETIT devant le Tribunal Correctionnel de Lille

A la fin de l'audience d'hier sur l'infraction à la loi sur les lotissements, les juges ont rejeté les conclusions de l'U. D., relatives à la jonction des deux délits

LE JUGEMENT SERA RENDU AUJOURD'HUI POUR LA PREMIÈRE INCULPATION ET LE 9 JUILLET POUR LA DEUXIÈME

Le procès intenté à M. Georges PETIT vient d'entrer dans sa deuxième phase. La première partie se déroula les 25 et 26 juin devant le tribunal correctionnel de Lille, qui présidait M. POMMEROL. Les débats portèrent sur l'inculpation d'escroquerie résultant de la vente réalisée par M. Georges PETIT d'un terrain de 12.800 mètres carrés acquis au prix de 11 francs le mètre et vendu à la Mutualité du Nord au prix de 150 francs le mètre, et des conditions de cette opération.

L'interrogatoire de M. Georges Petit fut particulièrement intéressant et animé, de même que l'audition des témoins. Les plaidoiries et réquisitoires occupèrent toute une journée d'audience. Il reste au tribunal à rendre son jugement sur cette affaire.

Mais il reste à connaître la deuxième inculpation relevée contre M. Georges Petit par le ministère public, et relative à une infraction à la loi sur les lotissements.

C'est hier que reprirent les débats pour entendre M. PETIT, les témoins et les plaidoiries de la partie civile et de la défense.

pour l'opération d'achat et vente du terrain de la Roseraie.

Les témoins

A cette audience, qui ne s'occupe que d'une affaire benigne en soi, M. Georges



Une attitude de M. Georges PETIT, au cours des débats de son procès.

PETIT n'encourt qu'une peine d'amende. Il n'est donc pas tenu d'y assister. Aussi s'est-il abstenu de venir.

La question se pose de savoir si le tribunal décidera de joindre les deux affaires comme connexes, ainsi que l'ont fermement demandé les avocats de la partie civile, ce à quoi M^{me} Pruvost s'est non moins fermement opposé, lors des débats, mardi dernier.

La loi sur les lotissements

Cette affaire de lotissements se résume comme suit:

M. G. PETIT a fait approuver par la Préfecture et la Mairie son projet de lotissement de son terrain de la Roseraie à Lauvereyns. M. G. PETIT a respecté la clause en partie, puisqu'il n'a « loti » que 28 parcelles sur 60. Le reste a servi à la construction de la Clinique chirurgicale, malgré l'interdiction formelle incluse dans le cahier des charges, à l'article 23, de « bâtir sur le dit terrain ni hôpital, ni asile, ni clinique. »

En passant outre à ces conditions, M. Georges PETIT a enfreint la loi de juillet 1924 sur les lotissements (art. 13).

Notons encore, avant de suivre les débats, que la partie civile demande un million de dommages-intérêts pour le préjudice causé à la Mutualité du Nord

tions pertinentes au témoin. Les réponses de M. Degouy sont catégoriques.

M. DRUARD, ingénieur vicinal à Lille, cité par la défense, est à la barre pour dire que M. G. Petit avait le droit de disposer de son terrain malgré la clause restrictive du cahier des charges.

On ergote sur le sens des mots inclus dans les articles de la loi de 1924 sur les lotissements et sur de subtiles questions de droit dont M^{me} De Lauvereyns a soulevé.

La partie civile a tenu à ce que M. MARCHE, expert géomètre, vint témoigner à nouveau.

M^{me} ARNOUX prête le témoin d'indiquer au tribunal dans quelles conditions le terrain a été loti, compte tenu des conclusions d'expertise.

Dès les premiers mots de M. Marché, un incident s'éleva qui met aux prises quatre avocats et le témoin, et M^{me} Arnoux de dire:

« Il y a une équivoque où on vous a mis, M. le Président. Le témoin est en train de la dissiper. »

Éclats de voix entre M^{me} Arnoux et Pruvost. Rien n'ébranle la sérénité du témoin, qui répond en scandant ses paroles.

M^{me} PRUVOST veut mettre en contradiction les déclarations de M. Marché avec celles qu'il a faites il y a huit jours. Aura-t-on recours à la sténographie des débats? La discussion s'élève sur une nette question de M^{me} de Lauvereyns, et l'audition des témoins est terminée.

Les plaidoiries de la partie civile

La parole est à la partie civile. M. le bâtonnier ARNOUX se lève:

« M. G. Petit, rue au lieu de s'expliquer sur la connexité des deux affaires, développe son idée et plaide la connexité des deux affaires. »

« L'infraction à la loi des lotissements est une seconde manœuvre de l'escroquerie que le tribunal a précédemment dû connaître. »

Il dit dans quelles conditions — à la requête de la partie civile — M. Marché a établi un rapport d'expertise transactionnelle.

M^{me} ARNOUX souligne quelques erreurs de la défense et déclare en terminant que seule, la partie civile est dans la vérité.

M^{me} DE LAUVEREYNS se réserve seulement de répliquer brièvement aux plaidoiries de la défense.

Le Procureur demande un jugement sévère

M. ROBIN, Procureur de la République, fait l'historique de l'affaire des lotissements et établit indiscutablement la faute pénale de M. G. Petit. Il aboutit à la jonction des deux affaires, que le distingué magistrat réclame avec force. M. le Procureur conclut à l'application de la loi et demande un jugement de sévérité.

Scène dramatique dans une ménagerie à Grand-Reng près de Maubeuge

Un sexagénaire, qui avait pénétré dans la cage d'une lionne à la suite d'un pari fut grièvement blessé par le fauve



Le dompteur DESCENTE dans un de ses numéros.

On parlera longtemps à Grand-Reng, aimable localité de la frontière belge, à proximité de Maubeuge, de la drame survenu le 27 juin 1935 et de la tragique aventure qui s'y termina. On en parlera d'autant plus longtemps et avec d'autant plus d'intérêt que le malheureux héros de l'affaire est un brave homme du pays, un sexagénaire, gai, cordial et un peu fanfaron qui paya cher un singulier défilé.

Le Belluaire et ses fauves

C'était la fête communale sur la petite place de Grand-Reng. Au village étaient venues s'installer quelques modestes attractions foraines, tir, loteries et marchands de bonbons. La ducasse de Grand-Reng n'est pas une kermesse célèbre, et on se contente de ce qu'on a. Toutefois, cette année, une attraction plus importante occupait la place d'honneur du petit champ de foire villageoise, une ménagerie. Voilà longtemps, sans doute, que les champs d'alentour n'avaient pas entendu résonner leurs échos des rugissements des lions et des hurlements des hyènes, ces champs étaient accoutumés surtout aux beuglements pacifiques de doux ruminants.

Le dompteur Alfred Descente, paré du nom plus ronflant d'Alfredini, était arrivé la veille de la fête avec ses lions, ses hyènes et ses sept enfants. Il avait planté sa tente et calé ses cages.

Le dimanche, les représentations succédèrent aux représentations et les habitants du pays allèrent goûter le petit frisson de la peur en se rendant dans la baraque où Alfredini donnait ses exhibitions. La lionne « Bellone », une bête nerveuse de 3 ans, était l'étoile de la troupe animale. Le belluaire jouait avec elle, la faisait sauter, grimper, courir.

LE DRAME d'Ostricourt aux Assises du Nord

Le Polonais Jurek, qui tenta de tuer celle qu'il aimait, a été condamné à 6 ans de réclusion

C'est encore à l'évocation d'un drame, dû à la jalousie que nous avons hier après-midi assisté dans la salle des assises du Palais de Justice de Douai.

Au banc des accusés, un Polonais, grand et beau garçon d'une trentaine d'années, nommé Jurek, ancien ouvrier mineur à Ostricourt, écoute la lecture de l'acte d'accusation. Impassible, il tourne la tête à droite et à gauche. Ses yeux bleus vont de l'un à l'autre cherchant dans l'assistance à reconnaître un compatriote. Il paraît pour l'instant ne pas s'intéresser outre mesure aux méfaits qu'on lui reproche. Le greffier M. Thierry lit l'acte d'accusation, tandis que l'interprète officiel auprès des tribunaux, M. Urbanick, vient d'entrer en « liaison » avec son compatriote accusé.



L'accusé Jurek, interprété par M. Urbanick.

Dans la salle, une cinquantaine de personnes seulement assistent à l'audience. Ce sont tous des curieux que le spectacle des assises passionne. Mais, au premier banc voisin des jurés, des magistrats et de la presse, on remarque M. le professeur Raviart, M. le docteur Viellet, médecin légiste à Lille, le gendarme Moutiez, de la brigade d'Ostricourt, ainsi que les témoins du drame que M. le président Magé réunit ensuite, après lecture de l'acte d'accusation, dans une pièce séparée.

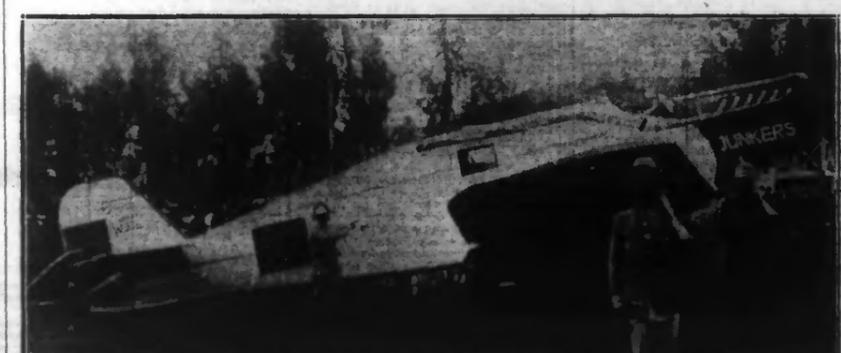
Mais, voyons les méfaits reprochés à Jurek:

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

Le différend italo-abyssin inquiète fortement l'Angleterre

A Londres, on considère que cette question domine actuellement tous les problèmes extérieurs



En vue de la menace italienne, le Gouvernement du Négus a passé d'importantes commandes de matériel à l'étranger, pour parer à toute éventualité. Voici un des avions de fabrication allemande qui viennent d'être livrés à Addis-Abebé.

Londres, 2. — Commentant les déclarations de M. Eden, la Presse britannique s'accorde à considérer qu'en raison des répercussions qu'elle doit avoir, la question italo-abyssine domine actuellement tous les problèmes de politique étrangère.

Le « Times » écrit en particulier: « On peut comprendre les vues italiennes, dont quelques-unes sont peut-être justifiées. Mais leur importance n'autorise pas l'Italie à prendre le contre-pied des traités et autres accords qu'elle a signés. Sa politique n'est par exemple pas conforme aux traités séparés qu'elle a conclus avec l'Éthiopie, la Grande-Bretagne et la France, elle est contraire à l'esprit du pacte Kellogg et à celui du Covenant. »

Elle menace les fondements mêmes

du système collectif. Elle jette de nouvelles doutes sur la valeur des traités même sur celle de ceux signés spontanément. »

Pour ces raisons, l'opinion publique britannique considère avec une inquiétude profonde la politique italienne à l'égard de l'Éthiopie et elle appuiera de tout cœur toutes les propositions que le gouvernement pourrait envisager comme devant avoir la moindre chance d'assurer un règlement pacifique.

Quant à la révélation faite hier par M. Eden du projet de transaction en vertu duquel le gouvernement britannique aurait donné une bande de terrain à l'Éthiopie, en Somalie britannique, pour lui donner accès à la mer, les journaux gouvernementaux, comme le

« Daily Telegraph », le « Times », approuvent le gouvernement; tandis que la presse d'extrême-droite, et notamment le « Daily Mail » et le « Daily Express » dénoncent le projet avec véhémence.

De nouveaux contingents italiens se sont embarqués

Rome, 2. — Les contingents du 4^e R.I. destinés à l'Afrique Orientale se sont embarqués à bord du « Biancamano » à Cagliari, cet après-midi. Le paquebot lèvera l'ancre ce soir après avoir pris à bord le commandement de la 30^e brigade.

Deux autres navires viendront dans quelques jours embarquer les derniers contingents de la division Sabauda.

ÉLÉGANTES 1935



Les grandes réunions hippiques sur le « Champs de Courses parisiens » ont été le lieu de rendez-vous des élégantes. Voici deux de belles et arborent des toilettes d'été.

Lire, en septième page: « NOTRE PAGE FÉMININE »